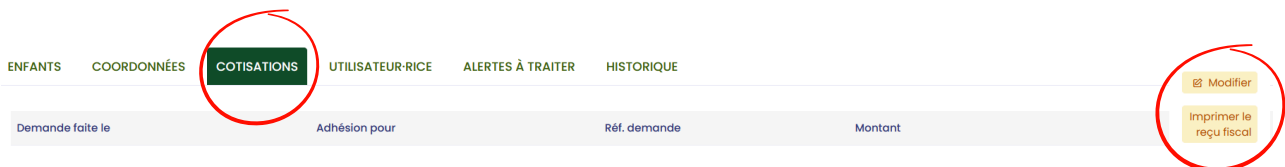


Les reçus fiscaux

Les Cotisations Nationales

Le document de référence pour les cotisations nationales est le **reçu fiscal**.
Pour l'obtenir, la procédure est entièrement dématérialisée et s'effectue directement par les parents depuis l'intranet d'EDLN.

- Connexion sur intranet.edln.org.
- Rendez-vous dans l'onglet « **Cotisations** ».
- Repérer la ligne correspondante et cliquer sur (:) situés à l'extrémité de la ligne.
- Choisir l'option pour imprimer / télécharger le reçu fiscal.



Les dons sur HelloAsso

Pour collecter des fonds (hors cotisations) et permettre l'édition automatique de reçus fiscaux, il faut créer une campagne dédiée.

- Accédez à votre compte administrateur sur HelloAsso.
- Cliquez sur « **Mes dons** » > « **Créer une campagne de dons** ».
- Suivre les étapes de création.



Dans l'onglet dédié aux reçus fiscaux, activez l'émission automatique.
Vérifiez que les coordonnées de l'association sont exactes.

Où retrouver son reçu fiscal HelloAsso ?

Sur HelloAsso, la procédure pour les donateurs est très simple et automatisée. Voici où ils peuvent retrouver leurs reçus fiscaux suite à un don pour le groupe local :

Dans leur boîte mail : Rechercher l'e-mail de confirmation HelloAsso reçu juste après le don (vérifier les Spams).

Sur leur espace personnel : Se connecter sur helloasso.com > « **Mon compte** » > « **Mes documents** » .


Les dons par chèque


Pour une gestion fluide, HelloAsso doit être votre premier réflexe. L'usage des chèques doit rester exceptionnel (événements, donateurs externes ou sans accès au numérique).

- Lorsqu'un don par **chèque** est réceptionné, les bénévoles doivent remplir le **Google Form** pour déclencher l'envoi du reçu fiscal.

Ce formulaire permet de centraliser toutes les coordonnées du donateur (Nom, Prénom, Adresse postale, E-mail et numéro de téléphone).

- Une fois les données saisies dans le formulaire, le **Pôle Administratif et Financier (PAF)** récupère ces informations pour éditer et envoyer officiellement les reçus fiscaux aux donateurs.

 **Attention** : Sans la saisie du Google Form par le bénévole, le PAF ne pourra pas émettre le justificatif.

 Conformément aux règles de transparence financière des Éclaireurs de la Nature, **les dons effectués en numéraire ne sont pas autorisés.**

Pour des raisons de sécurité et de traçabilité comptable, nous demandons aux donateurs de privilégier exclusivement les règlements par chèque ou via la plateforme HelloAsso.